

DOSSIER DE CANDIDATURE

**PROJET EXPERIMENTATION REGIONALE DE
REPERAGE DES LESIONS MELANIQUES SUSPECTES AU
NIVEAU DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR PAR LE PEDICURE-
PODOLOGUE, GRACE A L'UTILISATION DU
DERMARTOSCOPE ET AU RECOURS A LA TELE-EXPERTISE**



Renseignements par mails à :

urspodosoccitanie@gmail.com + m.cucchi@interurps.org

Contexte

Le mélanome cutané est un cancer grave de la peau connu pour son fort potentiel métastatique. En 2023, 17 900 nouveaux cas de mélanome cutané ont été détectés en France.

Les mélanomes localisés au niveau des chevilles et des pieds, bien que relativement rares, sont fréquemment diagnostiqués à un stade plus avancé que celles situées sur d'autres parties du corps. Ce retard de repérage et de diagnostic s'explique notamment par leur localisation peu visible, leur ressemblance avec des lésions bénignes ainsi que par une orientation parfois tardive vers un spécialiste. Cette situation est également aggravée par la diminution de la démographie dermatologique et la saturation des délais de consultation. Elle compromet une prise en charge précoce, pourtant essentielle pour réduire la morbidité et améliorer le pronostic des patients.

Dans ce contexte, le pédicure-podologue occupe une place privilégiée dans le repérage des lésions mélaniques suspectes. En examinant régulièrement les chevilles et pieds de patients parfois peu suivis sur le plan dermatologique, il est susceptible d'identifier précocement des anomalies et de favoriser une prise en charge coordonnée et rapide. Il peut aussi les repérer au niveau de l'appareil locomoteur à l'occasion d'un repérage opportuniste.

Présentation de l'expérimentation

Face à ce constat, l'URPS Pédicures-Podologues d'Occitanie souhaite mettre en place une expérimentation régionale d'une durée d'un an. Celle-ci permettra d'accompagner 13 pédicures-podologues libéraux dans le repérage opportuniste des lésions mélaniques suspectes grâce à l'utilisation du dermatoscope et au recours à la télé-expertise.

Dans le respect de leur décret de compétences, les pédicures-podologues interviendront exclusivement pour :

- repérer les lésions mélaniques suspectes au niveau de l'appareil locomoteur,
- réaliser les photographies dermatoscopiques et recueillir les informations cliniques nécessaires après information préalable et recueil de consentement libre et éclairé du patient,
- télé-transmettre les éléments précédemment évoqués sur une plateforme sécurisée de télé-expertise pour recueillir un avis spécialisé d'un médecin ou d'un dermatologue,
- informer et orienter le patient sans se substituer à l'avis médical spécialisé rendu sur la plateforme sécurisée de télé-expertise.

Les pédicures-podologues participant à cette expérimentation devront suivre obligatoirement une formation spécifique préalable d'une journée.

Cette formation portera sur :

- les critères de repérage des lésions mélaniques suspectes,
- la bonne utilisation du dermatoscope,
- la télé-transmission des éléments requis sur la plateforme sécurisée de télé-expertise,
- l'accompagnement du patient et la conduite à tenir en cas de suspicion.

Objectif général

Évaluer la faisabilité et l'intérêt d'un dispositif de repérage opportuniste des lésions mélaniques suspectes au niveau de l'appareil locomoteur par les pédicures-podologues, grâce à l'utilisation du dermatoscope et le recours à la télé-expertise. Cette expérimentation régionale vise à améliorer l'orientation des patients, la coordination du parcours de soins et la qualité de leur prise en charge.

Objectifs opérationnels

- Former 13 pédicures-podologues => objectifs de la formation :
 - ✚ Savoir repérer les lésions mélaniques suspectes qui nécessitent le recours d'un avis médical spécialisé d'un médecin et/ou d'un dermatologue sur une plateforme sécurisée de télé-expertise,
 - ✚ savoir utiliser le dermatoscope et l'intégrer dans sa pratique professionnelle,
 - ✚ savoir télé-transmettre les bonnes photographies dermatoscopiques et les informations cliniques nécessaires pour optimiser une bonne analyse par le médecin et/ou le dermatologue sur la plateforme sécurisée de télé-expertise,
 - ✚ savoir informer/orienter le patient en respectant conformément l'avis médical spécialisé rendu sur la plateforme sécurisée de télé-expertise,
 - ✚ connaître la conduite à tenir en cas de suspicion d'une lésion mélanique suspecte.
- Equiper les 13 pédicures-podologues d'un dermatoscope afin de permettre la mise en œuvre du dispositif dans leur pratique quotidienne.
- Déployer un parcours de télé-expertise facilitant l'obtention d'un avis médical spécialisé rapide pour les lésions mélaniques suspectes repérées.
- Renforcer la prévention secondaire des cancers cutanés et permettre une orientation rapide des patients les plus à risques.

Prérequis à la candidature

- Avoir l'obtention du diplôme d'état de pédicure-podologue,
- exercer son activité en libérale dans l'un des 13 départements de la région Occitanie,
- être inscrit au tableau de l'Ordre des pédicures-podologues,
- être assuré.e,
- disposer d'une patientèle régulière et pouvoir s'investir pleinement dans l'expérimentation,
- s'engager à suivre la formation préalable spécifique obligatoire.

Pièces à joindre dans votre dossier de candidature

- Votre curriculum vitae,
- une lettre de motivation (sur 1 page expliquer vos principales motivations qui montrent votre intérêt à rejoindre l'expérimentation, en quoi y participer serait un plus dans votre pratique professionnelle),

- une copie de votre diplôme d'état de pédicure-podologue,
- une copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- le formulaire de candidature et de déclaration sur l'honneur à remplir et à signer (joint à ce dossier),
- le formulaire RGPD à remplir et à signer (joint à ce dossier),
- le formulaire d'engagement à signer (joint à ce dossier).

Modalités d'examen et de sélection des candidatures

- Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
- Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé des 8 représentants de l'URPS Pédicures-Podologues d'Occitanie.
- L'examen des candidatures reposera sur les critères de sélection suivants :
 - Les prérequis à la candidature,
 - la motivation et l'engagement du pédicure-podologue candidat à s'investir pleinement dans l'expérimentation,
 - le lieu d'exercice principal de l'activité professionnelle : il y aura 1 pédicure-podologue sélectionné dans chaque département de la région Occitanie.

Modalités de dépôt du dossier de candidature, modalités de réponses

L'appel à candidature débutera à compter du lundi 19 octobre 2026.

Le dossier de candidature devra être transmis **au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 aux 2 adresses mails suivantes** : urpsodosoccitanie@gmail.com + m.cucchi@interurps.org

Tout dossier qui sera envoyé à posteriori de cette date ne sera pas retenu.

Le 30 novembre 2026, l'URPS Pédicures-Podologues d'Occitanie fera un retour à tous les candidats. Les 13 pédicures-podologues retenus pour l'expérimentation recevront la convention à signer, le guide pratique ainsi que les modalités relatives à la formation préalable spécifique obligatoire : date prévue pour la formation : lundi 08 février 2027.

ANNEXES

**DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE
CANDIDATURE**

Formulaire de candidature/ déclaration sur l'honneur à remplir et à signer

Informations générales

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro RPPS ou ADELI :

Numéro d'inscription à l'ordre :

Adresse postale professionnelle :

.....

.....

Téléphone :

Adresse électronique :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), ..., certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce dossier de candidature.

Je m'engage à informer l'URPS Podologues de toute modification de ma situation susceptible d'avoir une incidence sur ma candidature et participation à l'expérimentation.

Fait à :

Le : / /

Signature et cachet professionnel du candidat :

Formulaire RGPD



Les informations recueillies dans le cadre de cet appel à candidatures font l'objet d'un traitement de vos données à caractère personnel. Elles ont pour unique objectif de permettre l'instruction des candidatures et la sélection des 13 pédicures-podologues qui seront retenus à participer à l'expérimentation. Elles seront collectées par la coordinatrice Inter-URPS et les 8 membres de l'URPS Pédicures-Podologues composant le comité de sélection.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel, ces dernières ne feront l'objet d'aucune cession, ni vente à des tiers. Vous disposez également d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et le cas échéant, d'opposition, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les informations recueillies seront conservées jusqu'à la délivrance de la réponse des candidatures. Pour les 13 pédicures-podologues retenus, elles seront conservées pendant toute la durée de l'expérimentation.

Pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la Coordinatrice Inter-URPS : m.cucchi@interurps.org

Je soussigné(e), ..., avoir pris connaissance des informations relatives au traitement de mes données à caractère personnel dans le cadre de cet appel à candidatures.

En signant ce formulaire, je consens au traitement de mes données à caractère personnel dans la limite de cet appel à candidatures.

Fait à :

Le : / /

Signature et cachet professionnel du candidat :

Formulaire d'engagement

Je soussigné(e), ..., vouloir participer à l'expérimentation régionale mise en place par l'URPS Pédicures-Podologues visant au repérage opportuniste des lésions mélaniques suspectes au niveau de l'appareil locomoteur, grâce à l'utilisation du dermatoscope et le recours à la télé-expertise.

Dans l'hypothèse où ma candidature est retenue je m'engage à :

- Suivre la formation préalable spécifique obligatoire d'une journée prévue dans le cadre de cette expérimentation,
- A intégrer l'utilisation du dermatoscope dans ma pratique professionnelle dans le cadre fixé par la convention que je signerais ultérieurement avec l'URPS,
- A respecter la convention que je signerais avec l'URPS,
- A respecter les recommandations de bonnes pratiques, les règles déontologiques et les dispositions réglementaires applicables à la profession de pédicure-podologue,
- A assurer la traçabilité des actes réalisés et à transmettre les données demandées dans le cadre du suivi et de l'évaluation de cette expérimentation,
- A participer aux réunions trimestrielles prévues dans le cadre de cette expérimentation,
- A informer sans délai l'URPS Pédicures-Podologues de toute difficulté, changement de situation ou évènement susceptible d'avoir un impact sur ma participation et le bon déroulement de l'expérimentation.

Je déclare avoir pris connaissance des objectifs de l'expérimentation et de l'intégralité des conditions de cet appel à candidatures.

En signant le présent document, je confirme mon engagement à participer activement à cette expérimentation et à respecter les points précédemment cités.

Fait à :

Le : / /

Signature et cachet professionnel du candidat :
« Lu et approuvé -Bon pour engagement »